

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
DEPARTEMENTAL DU 22 NOVEMBRE 2010****- FORMATION PROFESSIONNELLE :**

La formation représente un enjeu très important en Seine Saint Denis où beaucoup de jeunes agents arrivent en première affectation.

FO DGFIP 93 a reconnu l'effort de formation qui est fait et la qualité de la formation.

Les absences liées à la formation représentent à l'année l'équivalent d'une centaine d'agents à temps plein.

FO a souligné que dans le contexte actuel de pénurie des effectifs, il était de plus en plus difficile pour les agents d'aller en formation.

Le taux d'absentéisme aux formations et aux concours est actuellement de **22.10 %** sur l'année.

Pour que les agents puissent aller aux formations, il faut éviter que celles-ci soient placées sur des jours d'échéances (des concours sont déjà placés sur ces dates chaque année !).

FO s'est abstenu sur le vote du bilan de la formation professionnelle au motif que les suppressions d'emplois rendent l'accès à celle-ci de plus en plus difficile.

**- REGLEMENT INTERIEUR DU FUTUR SIP DE MONTREUIL :**

Le règlement intérieur ayant été voté par les agents de la trésorerie et du CDI de Montreuil, FO DGFIP 93 a voté pour l'application de celui-ci à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2011**.

**- MISE EN PLACE DE CHORUS :**

Le déploiement de CHORUS à la DGFIP est prévu à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2011**.

CHORUS est le nouvel outil informatique destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'état.

Ces opérations sont désormais traitées par des Centres de Services Partagés (CSP, au nombre de 23) et des services facturiers.

Dans les CSP, des agents provenant des services ordonnateurs travaillent à côté du personnel de la DGFIP. Le département 93 dépendra du CSP de Créteil.

Cette politique de régionalisation éloigne le service public de ses usagers.

Elle participe à la Révision Générale des Politiques Publiques qui vise à restructurer l'administration pour supprimer toujours plus d'emplois.

Pour cette raison, FO DGFIP 93 est opposé au programme CHORUS.

**- GENERALISATION D'AGORA :**

AGORA est l'application informatique, déjà utilisée dans la filière fiscale et à la Direction Départementale, qui gère tout ce qui est relatif aux ressources humaines (dossier individuel, notation, paye, ARTT etc).

**A compter du 1<sup>er</sup> Janvier, tous les agents du département seront sous AGORA** et se verront appliquées les nouvelles règles de vie commune consécutives à la fusion .

Pour le 30 Novembre, les agents non encore sous AGORA devront :

- au niveau de l'unité de travail choisir les plages fixes et variables (choix entre 2 possibilités)

- choisir individuellement leur temps de travail hebdomadaire, qui aura des conséquences sur leur nombre de jours ARTT (4 possibilités)

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier, l'application GTT ne sera plus en service et les agents pointeront à partir d'une badgeuse.

Les agents poseront leurs absences sur l'application intranet AGORA et celles ci seront validées par le gestionnaire de l'application.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- VIGIPIRATE :**

Suite à une note du préfet, un **dispositif de filtrage** des entrées à été installé à la DDFIP Satie.

Lors de la mise en place de ce dispositif, FO DGFIP 93 avait alerté la direction sur le fait que les agents de la DDFIP ne sont pas formés pour assurer des fonctions de sécurité.

La direction a décidé de mettre un vacataire pour assurer cette fonction, ce qui ne règle tout de même pas le problème de la sécurité.

Une étude sur un dispositif de sécurité automatique comme à la DDFIP Moulin est actuellement en cours.

### **- CREATION DU SIP DE NOISY LE GRAND :**

La direction a indiqué que la création de ce SIP est prévue **en 2012**.

Les règles appliquées seront celles déjà en place pour toutes les restructurations.

Les vœux des agents seront entendus, mais si le nombre d'agents qui ne souhaitent pas rejoindre le SIP est très important, ceux-ci pourraient se voir maintenus à résidence.

FO DGFIP restera vigilant sur ce dossier et informera les agents de son évolution.

### **- APPLICATION DE MARIANNE EN REMPLACEMENT DE PVFI :**

Le programme Marianne, applicable à toute la fonction publique, vise à améliorer l'accueil des usagers. Il remplacera le programme PVFI.

FO DGFIP a interpellé la direction sur deux points :

- Des documents relatifs à ce programme indiquent que les **usagers des « site à enjeux »** seront interrogés sur les heures d'ouverture au public.

Que fera la Direction Générale si ceux-ci souhaitent une ouverture tardive le soir et le samedi matin ? FO DGFIP est hostile à d'éventuelles extensions d'ouverture au public, qui seraient de plus impossible à mettre en œuvre dans le contexte des pénuries d'effectifs.

- **Le programme Marianne** prévoit que les agents qui accueillent le public doivent indiquer leur nom et leur prénom. Cela peut poser problème pour les agents qui habitent la commune.

FO DGFIP a demandé s'il serait toujours possible d'utiliser un pseudonyme, comme c'était le cas avec PVFI dans la filière gestion publique.

Le directeur départemental a indiqué que cela serait toujours possible pour tous les agents, y compris pour ceux de la filière fiscale.

### **- BATIMENT DE LA FUTURE DDFIP :**

La direction a indiqué que la direction générale a donné son accord pour la construction d'un **nouvel immeuble** regroupant tous les services actuellement à Satie et Moulin.

La livraison ne se ferait pas avant un délai minimum de trois ans.

### **- BILAN DU PROTOCOLE DE L'ACCUEIL MERIDIEN A PANTIN :**

La direction a indiqué que le bilan promis aurait lieu lors d'un **CTP début 2011**.

### **- JOURNEES DE VEILLE DE CONCOURS POUR LES AGENTS DE LA FILIERE FISCALE :**

Les agents de la filière fiscale ont désormais droit aux autorisations d'absence pour veille de concours. Pour deux concours, des agents de la filière fiscale n'ont pas pu bénéficier de ces autorisations. Des agents ont donc dû prendre **leur veille de concours en congé**.

La direction va consulter la Direction Générale pour savoir si ces agents peuvent avoir une journée d'autorisation d'absence rétroactive au titre des veilles de concours.

### **- PONTS NATURELS 2011 :**

La direction a indiqué que ce sujet est à l'étude et sera revu début 2011.

Les ponts naturels possibles sont les suivants : **03/06/2011, 15/07/11, 31/10/2011**.

Il est à noter que ces dates ne correspondent pas à des dates d'échéances dans les deux filières.

Vos représentants en CTPD : Didier DUCHESNE, Philippe MASSON, Franck ARROUES et Frédéric DELHAIE.

**AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE**

Permanence FO : DDFIP site Moulin, [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 01.48.96.62.30